



Nombre de conseillers..... 43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance..... 34
 Pouvoirs..... 06
 Excusés..... 03

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 23 NOVEMBRE 2023**

N°2023-11-03 : APPROBATION DE LA PROLONGATION DE LA DSP DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

Le jeudi 23 novembre 2023 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 10 novembre 2023.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	ARNAUD Philippe	DJABALI Sara
BOUDJEMAÏ Kaïssa	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
MANTEL Serge	ATTARD Gérard	CRALIS Christophe
MONIER Annick	LAFARGUE Jean-Claude	COLLET Marie-Madeleine
MILOTI Donni	GUIMARAES Odette	MAUROBET Catherine
BORDES Roselyne	DI IORIO Rina	AOUATI Kheireddine
LE COZ Lucie	MARKARIAN Olivier	BITATSI-TRACHET Françoise
MICONNET Olivier	KOUCEM Yacine	JOLY Nathalie
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	TRILLAUD Laurent
AÏDOUDI Salem	BERNARD Anne	HODÉ Laurence
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean Pierre	PERRAULT Gérard
		ROSSINI Christel

Pouvoirs :

CARRATALA Henri	à HERRMANN Marie-Catherine
MAKHOLOUF Dounia	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
LE ROUX Pierre-Olivier	à KOUCEM Yacine
FOURNIER Marine	à MONIER Annick
ADLANI Myriam	à BARATTA Jean-Pierre
DELERUELLE Quentin	à DJABALI Sara

Excusés :

LE BLEGUET Marie-Thérèse
 HAMZA Ali
 BACH Raphaël

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire de séance. Madame DI IORIO a été désignée pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Accusé de réception en préfecture
 093-219300464-20231123-2023-11-03-DE
 Date de télétransmission : 06/12/2023
 Date de réception préfecture : 06/12/2023

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Madame MAUROBET, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son art 1411-6,

Vu la délibération n° 2019-11-04 du conseil municipal en date du 21 novembre 2019 portant choix du délégataire de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement de Chanzy et Jacob, en la personne morale, SAS MANDON,

Vu le contrat de délégation de service public n°2020-05 et son avenant n°1,

Vu la délibération n°2023-07-12 portant approbation du principe de la délégation de service public pour les marchés d'approvisionnement,

Vu l'avis favorable de la commission de délégation des services publics locaux (CDSP) réunie le 17 octobre 2023,

Vu la réunion de la 1^{ère} commission permanente du mardi 14 novembre 2023,

Considérant que la délégation de service public actuelle prend fin le 18 mars 2024 et la procédure conduisant à la mise en œuvre de son renouvellement dure environ 8 mois,

Considérant que pour garantir la continuité de service dans le cadre de la procédure de renouvellement de la délégation de service public des marchés d'approvisionnement, il y a lieu de prolonger le contrat susvisé pour une durée de 4 mois révolus,

Considérant que l'incidence financière de cette prolongation s'élève à 8% du montant du contrat de délégation de service public initial et nécessite l'avis de la commission communale de délégation de service public,

Considérant que ladite commission a émis un avis favorable en date du 17 octobre 2023,

Considérant que, par ailleurs, la redevance d'exploitation due par le délégataire sera proratisée à hauteur de la période précitée,

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 1411-6 du CGCT, tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante,

Après en avoir délibéré,

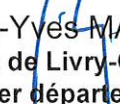
A l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'avenant du contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des deux marchés d'approvisionnement Chanzy et Jacob (contrat n°2020-005) pour une durée de 4 mois.

Article 2 : Autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

Annexe : Compte d'exploitation prévisionnel pour la période précitée

Ainsi fait et délibéré en séance le jeudi 23 novembre 2023.


Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Date de publication : 08/12/2023

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20231123-2023-11-03-DE Date de télétransmission : 06/12/2023 Date de réception préfecture : 06/12/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Annexe 9 bis - Compte d'exploitation prévisionnel modificatif

Seules les cases orangées sont à compléter

	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5
Recettes des droits de place	27 883 €	27 883 €	27 883 €	27 883 €	27 883 €
<i>dont abonnés</i>	19 843 €	19 843 €	19 843 €	19 843 €	19 843 €
<i>dont volants</i>	8 040 €	8 040 €	8 040 €	8 040 €	8 040 €
Refacturation des fluides	1 625 €	1 625 €	1 625 €	1 625 €	1 625 €
Droits promotionnels	2 833 €	2 833 €	2 833 €	2 833 €	2 833 €
Total produits d'exploitation	32 341 €	32 341 €	32 341 €	32 341 €	32 341 €
Achats	2 240 €	2 240 €	2 240 €	2 240 €	2 240 €
Produit d'entretien	312 €	312 €	312 €	312 €	312 €
Fournitures administratives	- €	- €	- €	- €	- €
Eau	625 €	625 €	625 €	625 €	625 €
Electricité	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Entretien	303 €	303 €	303 €	303 €	303 €
Services extérieurs	11 332 €	11 332 €	11 332 €	11 332 €	11 332 €
Entretien et maintenance	1 383 €	1 383 €	1 383 €	1 383 €	1 383 €
RODP - Part fixe	1 250 €	1 250 €	1 250 €	1 250 €	1 250 €
RODP - Part variable	- €	- €	- €	- €	- €
Redevance d'exploitation	8 333 €	8 333 €	8 333 €	8 333 €	8 333 €
Autres contrats (contrôles)	67 €	67 €	67 €	67 €	67 €
Assurances	195 €	195 €	195 €	195 €	195 €
Bornes	104 €	104 €	104 €	104 €	104 €
Autres services extérieurs	4 766 €	4 766 €	4 766 €	4 766 €	4 766 €
Animation des marchés et réseaux sociaux	2 833 €	2 833 €	2 833 €	2 833 €	2 833 €
Véhicules - Frais de déplacements	260 €	260 €	260 €	260 €	260 €
Postes - Télécommunications	- €	- €	- €	- €	- €
Propreté urbaine	- €	- €	- €	- €	- €
Frais de siège	1 673 €	1 673 €	1 673 €	1 673 €	1 673 €
Impôts et taxes	112 €	112 €	112 €	112 €	112 €
Impôts et taxes	112 €	112 €	112 €	112 €	112 €
Charges de personnel	12 159 €	12 159 €	12 159 €	12 159 €	12 159 €
Direction					
Administratif					
Placier	4 299 €	4 299 €	4 299 €	4 299 €	4 299 €
Agent(s) technique(s)	7 859 €	7 859 €	7 859 €	7 859 €	7 859 €
Total charges d'exploitation	30 609 €	30 609 €	30 609 €	30 609 €	30 609 €
Excédent Brut d'Exploitation	1 732 €	1 732 €	1 732 €	1 732 €	1 732 €
Dotations aux amortissements	1 259 €	1 259 €	1 259 €	1 259 €	1 259 €
Résultat d'exploitation	473 €	473 €	473 €	473 €	473 €
Résultat courant	473 €	473 €	473 €	473 €	473 €

Accusé de réception en préfecture
099 240200464 20231122 2023_11_03 DE
Date de télétransmission : 06/12/2023
Date de réception préfecture : 06/12/2023

Impôt sur les sociétés	156 €	156 €	156 €	156 €	156 €
Résultat net	317 €	317 €	317 €	317 €	317 €
<i>Résultat net / chiffre d'affaires</i>	0,98%	0,98%	0,98%	0,98%	0,98%

Incidence d'une prolongation de 3 mois	
Valeur initiale de la concession	1 552 380,00 €
Valeur de l'avenant	97 023,76 €
Incidences de la modification	6%
Sasine de la CDSP	Oui

Incidence d'une prolongation de 4 mois	
Valeur initiale de la concession	1 552 380,00 €
Valeur de l'avenant	129 365,01 €
Incidences de la modification	8%
Sasine de la CDSP	Oui

Incidence d'une prolongation de 5 mois	
Valeur initiale de la concession	1 552 380,00 €
Valeur de l'avenant	161 706,27 €
Incidences de la modification	10%
Sasine de la CDSP	Oui